

<https://saint-andre.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article232>



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Eure  
Circonscription Saint-André-de-l'Eure

# La réserve citoyenne de l'éducation nationale

- RESSOURCES PEDAGOGIQUES - RESSOURCES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE - Enseignement Civique et Moral - Autour des valeurs  
de l'école -



Date de mise en ligne : jeudi 17 septembre 2015

---

Copyright © Circonscription de Saint André de l'Eure - Tous droits réservés

---

## La réserve citoyenne de l'éducation nationale

---

Dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements scolaires a été créée dans chaque académie. La mise en œuvre effective de cette mesure constitue un enjeu important pour permettre à toutes les bonnes volontés de la société civile de s'engager aux côtés des enseignants et des équipes éducatives dans la promotion des valeurs de la République.

Toute personne désireuse de devenir réserviste peut s'informer et candidater grâce au site national de référence

[www.lareservcitoyenne.fr](http://www.lareservcitoyenne.fr)

Vous pourrez faire appel à ces intervenants bénévoles dans vos classes, afin d'illustrer votre enseignement en votre présence ou d'enrichir un projet pédagogique dans l'un des champs se rapportant à la promotion des valeurs de la République.

Pour ce faire, il vous suffit d'exposer votre projet pédagogique et de formuler votre demande d'intervention d'un(e) réserviste auprès du directeur de votre école ou auprès de votre chef d'établissement si vous enseignez dans le second degré.

Habilités dans les écoles et les établissements à consulter la liste des réservistes intervenant dans votre département, ils vous informeront sur la réserve citoyenne et vous transmettront les profils des réservistes pouvant correspondre à votre besoin et à votre projet. Il vous appartiendra ensuite de les contacter directement.

Pour connaître avec précision les modalités et les règles d'intervention dans le cadre de ce nouveau dispositif, je vous invite à lire la circulaire relative à la réserve citoyenne de l'Education nationale publiée au Bulletin officiel du 14 mai 2015 (BOEN n°20). Vous pourrez également trouver toute information utile sur les sites du ministère ([education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) ; [eduscol.education.fr/reserve-citoyenne](http://eduscol.education.fr/reserve-citoyenne)).

Si vous le souhaitez, vous pouvez également sensibiliser des membres de la société civile à la réserve citoyenne et les orienter vers le site de référence.